

**Direction Générale
de la Concurrence, de la Consommation
et de la Répression des Fraudes**

Rapport d'activité 2005

[Extrait]

La régulation concurrentielle des marchés

Orientation n°4 de la DNO

**Surveiller l'exercice de la concurrence
dans les secteurs à réseau**

Depuis une quinzaine d'années, les secteurs à réseau connaissent de profondes mutations. Leur évolution trouve son origine notamment dans :

- la réalisation du marché unique européen qui favorise l'ouverture à la concurrence d'activités qui étaient jusqu'alors plutôt exercées en monopole ; il en est ainsi en particulier des télécommunications, de l'électricité, du gaz, du transport aérien, du transport ferroviaire et des infrastructures liées aux transports (aéroports, ports) ;
- l'innovation technologique qui permet aux entreprises de proposer des services nouveaux (communications électroniques, audiovisuel) ;
- de nouvelles approches commerciales (forfaits pour la téléphonie, Internet, la télévision, compagnies aériennes et aéroports à bas coûts, e-TGV).

L'ouverture de ces secteurs à la concurrence s'inscrit dans la durée, dans un contexte généralement régulé. L'expérience montre que cette ouverture peut :

- se heurter à des difficultés au regard des règles de fonctionnement du marché : les nouveaux entrants peuvent ainsi être confrontés à des problèmes d'accès aux infrastructures, à des pratiques tarifaires, à des discriminations diverses qui faussent le jeu de la concurrence ;
- s'accompagner d'une modification des conditions de protection du consommateur ; des politiques commerciales agressives sont parfois mises en place et peuvent être à l'origine de difficultés pour le consommateur.

La surveillance des différents marchés a été conduite en 2005 avec le souci d'analyser leur fonctionnement au travers des éléments qui en constituent aujourd'hui des caractéristiques fortes, à savoir les conditions d'accès aux infrastructures, les modalités de développement des technologies nouvelles, l'approche du consommateur dans les secteurs qui connaissent une ouverture à la concurrence ou des innovations technologiques importantes.

Plusieurs enquêtes ont ainsi été effectuées afin d'examiner les conditions d'accès offertes à certaines activités commerciales (loueurs de voitures) par les aéroports, les conditions d'accès, notamment tarifaires offertes par les ports aux utilisateurs des infrastructures, les conditions d'accès aux espaces publicitaires offertes aux annonceurs par les exploitants d'infrastructures de transports (gares, aéroports) et par les exploitants de radios et de

télévisions locales.

Des vérifications ont par ailleurs été opérées tout au long de 2005 afin d'évaluer les conditions de développement de l'ADSL à travers les initiatives prises par les collectivités territoriales et les opérateurs.

Enfin, en matière de protection du consommateur, des enquêtes ciblées ont été effectuées afin de contrôler les pratiques de démarchage dans le secteur des télécommunications et les pratiques de reconquête des clients perdus dans le secteur de l'ADSL.